

Il semble également que la formulation des questions appelle des réponses qui pourraient être ambiguës ou trompeuses. Nous avons d'ailleurs fait état de cette préoccupation dans la "note technique" qui accompagne la réponse du Canada et qui indique également les interprétations que nous avons retenues.

Si les Etats membres et les commissions nationales peuvent et doivent s'intéresser à l'orientation générale du programme ainsi qu'aux activités dans les domaines où ils ont des connaissances ou des intérêts particuliers, il est entendu que seul le Secrétariat est suffisamment bien informé pour juger de la rentabilité de l'ensemble du programme ainsi que de ses composantes reflétées dans les questionnaires et les documents C/4 et C/5. Nous sommes d'ailleurs confiants que dans l'exécution de cette tâche, vos services attacheront de l'importance aux paragraphes 28 a) et 29 de la résolution 100 du document 19/C. En ce qui concerne les programmes où nous sommes suffisamment renseignés pour porter des jugements éclairés, nos conseillers ont noté le nombre d'activités qui semblent peu rentables par rapport aux objectifs fixés et notre réponse signale d'ailleurs des cas précis.

Comme la formulation des questionnaires porte davantage sur le détail du programme que sur les affectations budgétaires, lesquelles limitent nécessairement le champ d'action, nous avons dû effectuer des calculs assez complexes pour convertir en chiffres ronds les taux de croissance des dépenses prévues sur les questionnaires. Vous conviendrez, j'en suis sûr, que cette conversion était nécessaire puisqu'il aurait été absolument inutile et improductif de discuter des programmes en faisant abstraction des fonds disponibles pour leur exécution.

Bien que les questionnaires ne fassent aucune mention des révisions du Plan à moyen terme (document 20 C/4), nous sommes amenés à conclure, entre autres choses, que la transposition du plan en programme met en lumière certaines faiblesses dans le plan même, lesquelles pourraient être corrigées dans le document révisé. Il est notamment évident qu'on n'a pu trouver des activités de programme rentables - peut-être est-il d'ailleurs impossible de le faire - qui traduisent certains des objectifs du plan et de ses thèmes. Dans d'autres cas, par exemple en 6.5, il semble que le désir de poursuivre des programmes actuels peut avoir donné lieu à une élaboration superficielle de certains objectifs. Notre réponse contient d'ailleurs d'autres exemples à cet égard.

Nous estimons qu'on devrait tenir compte de ces remarques dans la formulation du document 20 C/4 et la révision du tableau synoptique des ressources disponibles. Ce dernier devrait d'ailleurs être révisé de façon à indiquer la croissance négative des objectifs auxquels les 18^e et 19^e sessions de la Conférence générale et les questionnaires donnent relativement peu d'importance. On pourrait alors concentrer les efforts, d'un côté, sur les activités importantes, et de l'autre, dans les secteurs où l'UNESCO peut vraiment fournir un apport précieux.